

COMMUNE
de
MITTELWIHR

F 68630 - Tél. 03 89 47 90 23
accueil@mittelwihr.fr



ARRETE N° 30/2026

PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
ET REGLEMENTANT LA CIRCULATION
SUR LE CHEMIN DU GEWURZTRAMINER

Le Maire,

VU la Loi n° 82-293 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions ;

VU le Code de la Route, et notamment l'article R 225 ;

VU le Code Pénal ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2542-2 et suivants ;

VU la demande présentée par Monsieur Jean-Michel HERRSCHER, domicilié à Mittelwihr (68630) 16 Rue des Merles, sollicitant la mise en place de mesures de circulation temporaires rue du Gewurztraminer afin de permettre l'accès à sa propriété pour la réalisation de travaux au niveau de sa piscine ;

CONSIDERANT que pour le bon déroulement de ces travaux, il est nécessaire de sécuriser la zone en réglementant la circulation et le passage sur le chemin du Gewurztraminer.

ARRETE

Article 1^{er} : Dans le cadre de la réalisation de travaux sur une piscine, l'occupation du domaine public est autorisée, conformément aux dispositions du présent arrêté.

Article 2 : La circulation de tout véhicule et l'accès aux piétons seront interdits, sur le chemin du Gewurztraminer, du jeudi 02 juillet 2026 à 6h00 au vendredi 03 juillet 2026 à 20h00.

Article 3 : L'interdiction énoncée ci-dessus fera l'objet d'une signalisation conforme aux prescriptions générales de la circulation routière. Elle sera mise en place par le pétitionnaire durant toute la durée des travaux.

Article 4 : La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révoable et ne saurait dispenser le pétitionnaire de toute formalité exigée en application d'autres réglementations.

Article 5 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la législation en la matière.

Article 6 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise :
- à Monsieur le Commandant de la COB de Kayserberg-Lapoutroie,
- au Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- à la Brigade Verte,
- à Monsieur Jean-Michel HERRSCHER,
- aux riverains

Fait à MITTELWIHR, le 30 juin 2026

